

Guide de séjour chasse gros gibier

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LOCALISATION ET ACCÈS ROUTIER

La réserve faunique de Rimouski est située à **43 kilomètres au sud de la ville de Rimouski**. On y accède par **L'AUTOROUTE 20, À LA SORTIE 610 (STE-BLANDINE)** pour se rendre au poste d'accueil de la réserve, **située à 1 km au sud de la jonction des routes 232 et 234**.

PARTICIPANTS

Le chef de groupe doit s'assurer que son groupe est composé, en tout temps, d'un minimum **de trois (3) chasseurs**. Si le nombre de chasseurs est moindre, la réglementation implique une interdiction d'accès au territoire de chasse.

P.S. Pour le plan américain double, un minimum de six (6) chasseurs est exigé.

IMPORTANT :

Le chef de groupe peut être chasseur ou accompagnateur et doit être présent sur le territoire de chasse au moins jusqu'à l'abat de l'original. En effet, **pour pouvoir participer à une chasse contingentée de l'original dans la réserve faunique de Rimouski, il faut, soit être sélectionné par tirage au sort ou accompagner une personne qui a été sélectionnée par tirage au sort**. Afin de chasser dans une réserve faunique, **les jeunes sont soumis aux mêmes règles que les adultes**. Par ailleurs, les jeunes de 12 à 17 ans inclusivement, lorsqu'ils chassent avec un engin requérant un certificat, doivent être accompagnés d'une personne âgée de 18 ans et plus, elle-même titulaire du certificat du chasseur valide correspondant à l'arme utilisée.

Un non-résident peut faire partie d'une expédition de chasse contingentée à titre de chasseur invité.

QUATRIÈME CHASSEUR

Le groupe peut également être composé de 4 chasseurs, le 4^e chasseur étant facultatif.

Le tarif inclut la quatrième personne, qu'elle soit chasseur ou accompagnateur.

ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur est autorisé dans la mesure où la capacité maximale d'un chalet le permet. Tout « non chasseur » accompagnant le groupe devra déboursier un prix forfaitaire établi selon la durée totale du séjour, selon la tarification en vigueur.

TRANSFERT ET SUBSTITUT

Aucun transfert de réservation ne sera autorisé sauf dans les circonstances suivantes :

- ❑ Mortalité dans la famille immédiate du chef de groupe (père, mère, conjoint, conjointe, belle-mère, beau-père, enfants, frères et soeurs).*
- ❑ Convocation du chef de groupe par une Cour de justice.*
- ❑ Raison imprévue d'ordre médical.*

IMPORTANT :

Le substitut autorisé pour le transfert de la réservation ne pourra être que la personne inscrite sur le formulaire d'inscription du tirage au sort.

** Des pièces justificatives sont exigées et sujettes à l'acceptation du service des réservations. Des frais de modifications de dossiers sont exigés.*

Toute demande de désignation de substitut doit être faite au bureau des réservations de Québec, ☎ 1-800-665-6527, dans un délai raisonnable avant le séjour de chasse.

ENREGISTREMENT DU GROUPE

L'enregistrement du groupe a lieu le jour d'entrée indiqué sur votre confirmation de réservation. Les droits d'accès (permis de séjour) sont validés au poste d'accueil de la réserve et débute à compter de 13 h sur la base de premier arrivée, premier servi et un numéro séquentiel vous sera attribué pour que tout se déroule dans l'ordre.

Pour ce faire, tout chasseur devra être muni du certificat de chasseur, du permis provincial et du reçu du service des réservations de Québec attestant que le paiement complet a été acquitté. Si pour une raison incontrôlable, certains frais restaient non soldés, ils devront être payés sur place.

IMPORTANT : Pour le plan américain

L'enregistrement du groupe s'effectue au poste d'accueil du lac Rimouski à compter de 16 h, le jour d'entrée indiqué sur votre confirmation de réservation.

PERMIS PROVINCIAL

Résident

Lors de l'achat de votre permis chez le dépositaire, il s'avère important de **spécifier le numéro de la zone de votre choix et ce avant la date limite indiquée dans le guide de LA CHASSE SPORTIVE DU QUÉBEC - MRNF.**

PRENEZ NOTE QUE VOUS POUVEZ VOUS PROCURER VOTRE PERMIS DE CHASSE À L'ACCUEIL DE LA RÉSERVE LORS DE VOTRE ENREGISTREMENT.

Non résident

La date limite pour l'achat du permis de chasse à l'original ne s'applique pas et le certificat du chasseur n'est pas requis à l'achat.

PÉRIODE DE CHASSE

Tout chasseur doit **obligatoirement respecter les heures légales de chasse en fonction du lever et coucher du soleil. Celles-ci vous seront remises lors de votre enregistrement.**

PERMIS DE CHASSE A L'ORIGINAL FEMELLE

Puisque notre cheptel nous le permet, vous aurez donc la possibilité de prélever un mâle, un veau ou une femelle dans la réserve faunique de Rimouski. Conséquemment, **une seule bête** devra être abattue pour chaque groupe de trois ou de quatre chasseurs.

Pour le cerf de virginie, seulement le mâle avec bois est autorisé à moins d'avoir un permis spécial pour la femelle qui est attribué par tirage au sort.

COUPONS DE TRANSPORT

Lorsqu'il y a abat : Le nombre de coupons à apposer sur un original à des fins d'enregistrement, correspond au nombre de chasseurs présents dans le groupe (soit 3 ou 4, selon le cas).

Lorsqu'il y a non abat: Il est à noter que le titulaire d'un permis de chasse à l'original peut participer à d'autres chasses contingentées dans une réserve faunique ou à une chasse dans une pourvoirie à droits exclusifs ou en territoire libre. En tout temps, le chasseur devra respecter la zone indiquée sur son permis provincial.

ENREGISTREMENTS

Tout chasseur ayant récolté une bête doit **obligatoirement**, au terme de son séjour, se présenter **À LA STATION D'ENREGISTREMENT du lac Rimouski** pour y faire rapport de sa chasse (formulaire de rapport ayant été adressé au chef de groupe) et faire enregistrer le gibier abattu. Les coûts d'enregistrement du gibier sont compris dans le forfait.

Si le chasseur **n'a pas récolté** de gibier, il doit toutefois **obligatoirement compléter le formulaire et le remettre À LA STATION D'ENREGISTREMENT du lac Rimouski ou à l'accueil de Saint-Narcisse.**

VÉHICULES

Il est recommandé de circuler à une vitesse réduite et d'utiliser un véhicule approprié, soit un camion léger ou un véhicule à 4 roues motrices lorsqu'on emprunte des chemins forestiers. Le véhicule de promenade est à déconseiller.

VÉHICULES "TOUT-TERRAIN"

Un seul véhicule est autorisé habituellement et utilisé seulement pour transporter la bête abattue. Vous pouvez cependant utiliser ce véhicule **uniquement dans votre zone de chasse**. Nous vous demandons de limiter le plus possible les déplacements en véhicule tout terrain et de ne pas approcher des salines et des miradors par respect pour les groupes qui vont suivre.

Pour le plan américain, déjà inclus dans le forfait, si nécessaire.

EMBARCATIONS SUR PLANS D'EAU

Aucune embarcation sur les plans d'eau n'est nécessaire pour la chasse, mais toutefois si la situation l'exige il y a possibilité d'en louer une sur place.

VISITE DE SECTEUR ET CARTE

Nous vous **conseillons fortement** de visiter votre secteur de chasse durant la saison estivale, afin de vous familiariser avec le territoire car, plusieurs chemins forestiers ne sont pas indiqués sur les cartes existantes. Vous pourrez aussi en profiter pour préparer vos sites de chasse. La visite de secteur est un élément important permettant d'améliorer le succès de chasse.

Les dates recommandées pour les visites sont de la mi- juillet à la fin du mois d'août. Vous devrez avoir avec vous les documents confirmant votre participation à la chasse contingentée de l'original dans la réserve. Plusieurs activités et possibilités d'hébergement sont offertes sur la réserve. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir plus de renseignements ou afin de prendre une réservation. Habituellement, une chasse préparée est toujours plus agréable et, surtout, plus fructueuse.

INFORMATIONS, RÉSERVATIONS OU AUTRES

- **Administration** ➤ **Poste d'accueil**
112, route de la réserve, Saint-Narcisse de Rimouski, G0K 1S0
Tél : (418) 735-2226 - Fax : (418) 735-2250

Heures d'ouverture de 9 h à 16 h

Recommandations

Assurez-vous que votre arme soit d'un calibre approprié et réglementaire pour la chasse à l'original dans les réserves fauniques du Québec.

Afin de réduire au minimum le nombre de bêtes blessées, familiarisez-vous avec l'arme que vous utiliserez et assurez-vous que l'ajustement de cette arme soit effectué avec le même type de munition (marque, poids) que vous prévoyez utiliser pour votre chasse. Il est important de procéder à l'ajustement de votre arme avant votre séjour. La chasse à l'arc est permise, le port du dossard est cependant obligatoire. La chasse au petit gibier n'étant pas permise, les armes servant à ce type de chasse sont donc interdites.

*Dans les secteurs spécifiques pour la chasse à l'arc et l'arbalète, le port du dossard n'est pas requis. Les secteurs 16, 17, (20-21), (23A-23B), 24 et 25, cette chasse à l'arc spécifique dans la réserve faunique de Rimouski permet la récolte d'un **original par groupe de chasseurs et la récolte d'un cerf de Virginie mâle (avec bois) seulement.***

*Comme complément d'informations, nous croyons important de vous rappeler que **la préparation de votre terrain est doublement importante.** Il y a présentement entre 5 et 6 salines préparées sur les secteurs de chasse exclusives à l'arc. À certaines salines, des miradors d'environ 2 mètres de hauteur avec une surface d'un peu plus de 1 mètre² ont été installés. Étant donné toutes les contraintes reliées à la chasse à l'arc, le dérangement possible des salines par d'autres chasseurs et le déplacement continu des originaux durant la saison d'automne, nous vous recommandons très fortement d'apporter avec vous et pour chacun des chasseurs, un mirador portatif ou « **tree-stand** » et d'installer vos propres salines afin d'améliorer votre succès de chasse.*

TRAVAUX FORESTIERS

À chaque automne, certains travaux forestiers sont inévitables sur le territoire de la réserve et ce, sans que notre société puisse en contrôler l'ampleur. Afin d'harmoniser notre période de chasse avec ces interventions forestières, la réserve sensibilise régulièrement les exploitants de ces dernières afin de connaître le plus précisément possible les endroits et les dates des travaux forestiers pour que vous soyez en mesure d'aménager votre secteur et d'ajuster votre scénario de chasse en conséquence.

Aussi, les secteurs de chasse sont de bonnes superficies afin de permettre aux chasseurs de pouvoir exercer leurs activités loin des opérations liées à l'exploitation des ressources naturelles non fauniques et au piégeage qui peuvent possiblement s'y dérouler. La Direction se réserve, sans préavis le droit de restreindre ou de modifier les secteurs de chasse (bris de route, coupes forestières, inondations, etc). Veuillez noter qu'aucun remboursement ne sera accordé en regard de ces activités commerciales.

AVIS :

Autres équipements pouvant être utilisés sur la réserve : bicyclette type vélo de montagne, système de radiocommunication (walkie-talkie). Le système de communication radio est un élément important puisqu'il est susceptible d'éviter les doubles abats. Suite aux nouvelles normes environnementales, il est recommandé d'apporter de l'eau potable, ou encore, de faire bouillir l'eau disponible sur place de 5 à 10 minutes.

Voici une liste de quelques articles pouvant être utiles lors de votre excursion de chasse à l'original :

- Sac de couchage - Vêtements chauds
- Dossard orange (réglementaire)
- Ceinture de sécurité pour la chasse à l'arc- Ruban de marquage
- Briquet et allumettes à l'épreuve de l'eau
- Imperméable de qualité, adapté à la marche en forêt- Bottes de caoutchouc étanches

- Caméra vidéo - Appareil photo et films - Boussole - Poulie
- Couteau - Jumelles - Lampe de poche -Petit sac à dos - Corde
- Votre nourriture et de l'eau potable pour la durée du séjour *
- Coton à fromage (traité ou non contre les moustiques) *
- Scie à viande et autres équipements pour l'éviscération *
- Cadenas ou système de verrouillage pour armes à feu
- G.P.S. - Photo aérienne - Carte topographique
- Toile opaque 12' x12'
- Insectifuge - Vinaigre (protection mouches à ver)

*** Ces fournitures sont incluses dans le forfait du plan américain seulement.**

PERTE DE VIANDE POUR DIFFÉRENTES RAISONS

Si vous abattez un orignal, il se peut que celui-ci soit impropre à la consommation pour différentes raisons, telles que :

- ⊗ Mauvaise manipulation après l'abat, éviscération tardive, transport de la carcasse entière, chaleur excessive, etc...
- ⊗ Présence de parasites;
- ⊗ Animal abattu avec une blessure ayant été causée par d'autres chasseurs ou lors de combats entre mâles.

Il est important de noter que si une malchance comme celle-ci vous arrivait, il n'y aura aucune compensation de quelque nature que ce soit et vous n'aurez pas le privilège d'abattre un autre orignal, vos permis ayant été annulés.

Depuis l'an 2000, la réserve faunique a installé dans le but de conserver les orignaux récoltés par sa clientèle, un abri réfrigéré dont la température interne demeure constante entre 2 à 4 °C. L'abri est situé au lac Rimouski et peut accueillir les orignaux éviscérés en quartiers ou en entiers. Donc, il est préférable, surtout pour les groupes du début de septembre, de réserver une place à l'avance (non remboursable en l'absence de récolte).

COMBINÉ CERF/ORIGNAL

Le tarif du forfait comprend les droits d'accès à la chasse pour une période de cinq (5) jours et l'hébergement en chalet, pour un groupe de trois (3) ou quatre (4) chasseurs. Le forfait permet la récolte de 1 orignal par groupe, soit un mâle ou une femelle ou un veau et un cerf de Virginie mâle (avec bois) par chasseurs. Il est possible que des permis pour la femelle (Cerf de Virginie) soient disponibles pour la zone 2, cette décision étant prise par le Groupe Faune Régional et le MNRFP au printemps, selon des règles établies en fonction de la rigueur de l'hiver. Un tirage au sort pour la femelle dans la zone 2 sera alors requis et vous devrez y participer, si vous êtes intéressé par cette possibilité au MNRFP.

Important

Plan américain simple ou double, votre forfait comprend :

- Les droits d'accès à la chasse pour 4 jours. La literie.
 - L'hébergement en chalet au lac Rimouski avec électricité.
 - La nourriture. La majorité des repas sont servis au Pavillon du lac Rimouski.
 - Un ou deux guides de chasse avec camion 4 portes- 4 roues motrices.
 - Matériel, VTT et embarcation si nécessaire pour récupérer la bête.
 - Abris réfrigéré pour la conservation de votre bête (balance de précision).
- ⊗ **Il n'y a pas de service de bar, si vous voulez, vous pouvez apporter vos boissons alcoolisées.**

Description de tâche de votre guide :

Le guide qui vous est assigné se fera un plaisir de mettre à votre disposition sa connaissance du territoire et son expérience en matière de chasse, notamment en ce qui concerne l'orientation en forêt, la lecture de boussole, l'utilisation des lieux, le recours aux premiers soins, etc. De plus, n'hésitez pas à avoir recours à ses services pour certaines tâches tels l'ajustement, la réparation des équipements de chasse et le transport, l'éviscération et la mise en quartiers de gibier, l'enseignement des méthodes de chasse ou tout autre renseignement ou conseil qui pourrait vous être utile. Le guide est à votre disposition et se fera un plaisir de s'assurer que votre groupe recevra tous les services inclus dans votre séjour. Cependant, les responsabilités qui lui incombent interdisent également certaines pratiques, entre autres :

- 1. Suggérer à la clientèle des moyens ou des méthodes de chasse et de pêche qui enfreignent les lois, les règlements ou les directives applicables;*
- 2. Permettre l'utilisation d'armes illégales ou défectueuses;*
- 3. Permettre la possession d'armes chargées à bord de tout véhicule;*
- 4. Capturer, attraper ou abattre du gibier pour le compte d'un client;*
- 5. Consommer de la boisson alcoolique durant les heures de travail ou tolérer un chasseur ou accompagnateur en état d'ébriété dans la pratique de son sport;*
- 6. Solliciter de quelque façon que ce soit des pourboires.*

AVIS IMPORTANT :

Avant l'utilisation des équipements au propane, voir le guide de Bienvenue dans votre chalet, à votre arrivée.

Au plaisir de vous accueillir à la Réserve faunique de Rimouski.

Dans ce document, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

